

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mercredi 26 juin 2019, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, et les commissaires Christine Bellefleur, Nathalie Dallaire, Claude Jean, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent, Benoît Rondeau et Nancy Roussel ainsi que la commissaire parent pour les E.H.D.A.A. Pascale Goyette et la commissaire parent pour le secondaire Isabelle Lajeunesse.

Est absente la commissaire parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont également présentes la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, et la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil. Deux (2) commissaires n'ont pas été convoqués, mais leur présence équivaut à renonciation à l'avis de convocation.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, la secrétaire générale, M^{me} Jacinthe Fex, confirme qu'il y a quorum.

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres que le commissaire de la circonscription n° 5, M. Jean-François Lamoureux, a été assermenté conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*.

3. CC-2019-06-1965 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions du public.
6. Sujet relatif à la Direction générale :
 - 6.1 Modification à la structure administrative.
7. Enjeux politiques :
 - 7.1 Nominations à des postes de personnel cadre :
 - 7.1.1 Poste de direction du Centre de formation professionnelle.
 - 7.1.2 Poste de direction du Service des ressources éducatives.

- 7.1.3 Poste de direction des écoles de la Lièvre-Sud et du Val-des-Lacs.
- 7.1.4 Poste de direction de l'École des Trois Sentiers.
- 7.1.5 Poste de direction adjointe de l'École du Méandre.
- 7.1.6 Autres nominations :
 - 7.1.6.1 Direction de l'École du Méandre.
 - 7.1.6.2 Direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph.
- 8. Sujets relatifs au Service des ressources financières :
 - 8.1 Budget 2019-2020.
 - 8.2 Budget des écoles et des centres 2019-2020.
- 9. Questions et commentaires des commissaires.
- 10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Guy Croteau, secrétaire-trésorier au Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR), souhaite une bonne fin d'année à toutes et tous.

Les points 8.1 et 8.2 sont traités immédiatement.

8. SUJETS RELATIFS AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

8.1 CC-2019-06-1966 : BUDGET 2019-2020

Description de la situation : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 4 492 202 084 \$ en date du 1^{er} mai 2019 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 3 939 069 \$, en date du 1^{er} mai 2019, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 57 195 714 \$; et,
- Un nombre de 27 910 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification, du comité de répartition des ressources et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'année 2019-2020 prévoyant des revenus de 76 050 371 \$ et des dépenses de 76 050 371 \$, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DE MANDATER la direction générale de s'assurer de la conformité des subventions pour l'année scolaire 2019-2020 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2019-06-1967 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2019-2020

Description de la situation : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

VU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

VU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Isabelle Lajeunesse

D'APPROUVER le budget 2019-2020 des écoles et des centres totalisant 19 438 906 \$ ci-après identifié :

École de la Lièvre-Sud	299 292 \$
École du Méandre (primaire et secondaire)	740 200 \$
École des Trois Sentiers	386 578 \$
École aux Quatre Vents	556 167 \$
École du Val-des-Lacs	274 775 \$
École Jean-XXIII	510 720 \$

École Saint-Eugène	443 699 \$
École de la Madone et de la Carrière	469 299 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	564 972 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	<u>1 781 774 \$</u>
Sous-total :	6 027 476 \$
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	10 838 244 \$
Centre d'éducation des adultes Christ-Roi	<u>2 573 186 \$</u>
TOTAL	<u>19 438 906 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET RELATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

6.1 CC-2019-06-1968 : MODIFICATION À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Description de la situation : La structure administrative a été révisée. La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de modification de la structure administrative 2019-2020 des membres du conseil des commissaires siégeant au comité des ressources humaines;

ATTENDU la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Pierre-Neveu et de l'Association des directions d'établissement d'enseignement des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Marie-Hélène Parent

QUE soit annulée la résolution CC-2019-05-1943.

QUE soit adoptée la structure administrative 2019-2020 modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEUX POLITIQUES :

7.1 NOMINATIONS À DES POSTES DE PERSONNEL CADRE :

7.1.1 CC-2019-06-1969 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Un poste de direction du centre de formation professionnelle a été ouvert suite à la parution du concours C-06-18-19.

ATTENDU l'ouverture du poste de direction du centre de formation professionnelle suite à la parution du concours C-06-18-19;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste vacant à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Jean

QUE le conseil des commissaires nomme M. Vincent Mainville directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.1.2 CC-2019-06-1970 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE
DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**

Description de la situation : Le poste de direction du Service des ressources éducatives a été ouvert suite à la parution du concours C-05-18-19.

ATTENDU l'ouverture du poste de direction du Service des ressources éducatives suite à la parution du concours C-05-18-19;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste vacant à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Pascale Goyette

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Nathalie Riopel directrice du Service des ressources éducatives, poste à caractère défini à compter du 1^{er} juillet 2019, et ce, jusqu'au 30 juin 2020, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.1.3 CC-2019-06-1971 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DES ÉCOLES
DE LA LIÈVRE-SUD ET DU VAL-DES-LACS**

Description de la situation : Un poste de direction des écoles de la Lièvre-Sud et du Val-des-Lacs a été ouvert suite à la parution du concours C-07-18-19.

ATTENDU l'ouverture du poste de direction des écoles de la Lièvre-Sud et du Val-des-Lacs suite à la parution du concours C-07-18-19;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste vacant à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Roussel

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Mariève Dumoulin directrice des écoles de la Lièvre-Sud et du Val-des-Lacs, poste à caractère défini à compter du 1^{er} juillet 2019, et ce, jusqu'au 30 juin 2020, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.4 CC-2019-06-1972 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE DES TROIS SENTIERS

Description de la situation : Le poste de direction de l'École des Trois Sentiers doit être pourvu suite à la parution du concours C-03-18-19.

ATTENDU le congé pour affaire professionnelle de M. Nicolas Prévost débutant le 1^{er} juillet 2019 (*Politique de gestion des gestionnaires*, article 9.10);

ATTENDU QUE M. Prévost doit maintenir et conserver tous les droits et avantages prévus par le *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires* pendant son congé;

ATTENDU l'ouverture du poste de direction de l'École des Trois Sentiers suite à la parution du concours C-03-18-19;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste vacant à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoît Rondeau

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Mylène Tourangeau directrice de l'École des Trois Sentiers en remplacement de M. Nicolas Prévost, à compter du 1^{er} juillet 2019, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.5 CC-2019-06-1973 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : Un poste de direction adjointe à l'École du Méandre est vacant. Suite à la parution du concours C-04-18-19, nous devons pourvoir ce poste.

ATTENDU l'ouverture du concours de direction adjointe de l'École du Méandre C-04-18-19;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Isabelle Fleurant à la direction adjointe de l'École du Méandre, poste à caractère défini à compter du 1^{er} juillet 2019, et ce, jusqu'au 30 juin 2020, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6.1 AUTRES NOMINATIONS :

7.1.6.1 CC-2019-06-1974 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Description de la situation : Suite à la nomination du titulaire à un autre poste de gestionnaire, la Commission scolaire doit pourvoir le poste de direction de l'École du Méandre.

ATTENDU QUE le titulaire du poste de direction de l'École du Méandre a été nommé à un autre poste de gestionnaires;

ATTENDU la mise en place de la procédure prévue à la *Politique de gestion des gestionnaires* concernant un poste à pourvoir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Marie-Christine Rivest directrice de l'École du Méandre, poste à caractère défini à compter du 1^{er} juillet 2019, et ce, jusqu'au 30 juin 2020, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.6.2 CC-2019-06-1975 : REMPLACEMENT AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : Suite à la nomination d'une personne titulaire d'un poste de direction adjointe à l'École Polyvalente Saint-Joseph à un autre poste de gestionnaire, la Commission scolaire doit pourvoir ledit poste en considérant l'article 6.5.3 de la *Politique de gestion des gestionnaires* qui prévoit le remplacement pour une absence de plus de six (6) mois.

ATTENDU QUE la personne titulaire du poste de direction adjointe à l'École Polyvalente Saint-Joseph a été nommée à un autre poste de gestionnaire et que l'absence de la personne titulaire est de plus de six (6) mois;

VU l'article 6.5.3 de la *Politique de gestion des gestionnaires* qui prévoit le remplacement pour une absence de plus de six (6) mois;

ATTENDU QUE nous devons procéder à son remplacement jusqu'au 30 juin 2020;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection des gestionnaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire parent Isabelle Lajeunesse

QUE le conseil des commissaires nomme M^{me} Catherine Farrugia en remplacement de la direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph jusqu'au 30 juin 2020, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Les commissaires profitent de l'occasion pour souhaiter à la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, une bonne retraite. M^{me} Millaire remercie les membres de leur confiance envers elle au cours de son mandat.

10. CC-2019-06-1976 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance, il est 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Normand Bélanger, président


Jacinthe Fex, secrétaire générale